

**Ministry of Education**

Teaching Policy and Standards Branch  
13th Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2  
Tel.: 416-325-7744  
Fax.: 416-326-1113  
TTY: 416-325-3408

**Ministère de l'Éducation**

Direction des politiques et des  
normes en matière d'enseignement  
13e étage, Édifice Mowat  
900 Rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2  
Tél.: 416-325-7744  
Télec.: 416-326-1113  
TTY: 416-325-3408

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directeurs et directrices de l'éducation, conseils scolaires de district  
Directeurs généraux et directrices générales des finances et agents et agentes de supervision en administration des affaires  
Directrice, Direction des écoles provinciales

**EXPÉDITEUR :** Paul Anthony  
Directeur, Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement

**DATE :** Le 13 février 2012

**OBJET :** Mise à jour : Système d'évaluation du rendement du personnel enseignant

Je vous écris pour vous informer que nous avons mis à jour notre foire aux questions de l'ÉRPE, sur le site Web du ministère, pour éclaircir davantage les exigences prévues par la loi en ce qui concerne les points suivants.

**1. Délégation des responsabilités quant à l'ÉRPE**  
(paragraphe 277.17 et 277.18 de la Loi sur l'éducation)

Un directeur ou une directrice peut déléguer les responsabilités de l'ÉRPE aux directions adjointes employées par la même école; cependant, l'ultime responsabilité de veiller à ce que les évaluations s'effectuent conformément aux exigences provinciales revient au directeur ou à la directrice de l'école. Les responsabilités de l'ÉRPE peuvent aussi être assumées, en tout temps, par une agente ou un agent de supervision nommé par le conseil. Dans des circonstances exceptionnelles, ces responsabilités peuvent être déléguées à un agent ou à une agente de supervision d'un autre conseil. Les directions ne peuvent déléguer les responsabilités de l'ÉRPE à quiconque d'autre.

Dans des circonstances exceptionnelles, comme lors d'un congé autorisé prolongé du directeur ou de la directrice, les évaluations peuvent être effectuées par le directeur ou la directrice intérimaire de l'école. Ce dernier ou cette dernière doit cependant les compétences de directeur ou de directrice ou être jugé qualifié, conformément à la Loi sur l'éducation et aux règlements pris en application.

## **2. Report des évaluations du personnel enseignant** (Règlement de l'Ontario 99/02)

Le directeur ou la directrice doit effectuer les évaluations du rendement selon le cycle d'évaluation quinquennal et le conseil doit veiller à ce que chaque enseignante et enseignant soit évalué durant son année d'évaluation. Le directeur ou la directrice et/ou le conseil ne peuvent pas modifier le cycle quinquennal de façon à devancer une année d'évaluation ou à la reporter à l'année suivante pour tenir compte de la charge de travail du directeur ou de la directrice ou d'un déséquilibre dans la répartition des évaluations des enseignants, durant le cycle quinquennal d'une école particulière.

Certaines périodes sont cependant exclues du cycle d'évaluation, à savoir :

- une période pendant laquelle l'enseignante ou l'enseignant n'enseigne pas dans une école relevant du conseil;
- une période pendant laquelle l'enseignante ou l'enseignant est en prêt de service dans un poste non enseignant;
- une période pendant laquelle l'enseignante ou l'enseignant est en prêt de service dans un poste d'enseignant hors du système d'éducation publique de l'Ontario;
- une période pendant laquelle l'enseignante ou l'enseignant est en congé prolongé approuvé par le conseil.

Je vous invite à consulter la foire aux questions sur l'ÉRPE pour obtenir plus de détails.  
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/appraise.html>.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement

Le directeur,

***(original signé par)***

Paul Anthony

c. c.

Surintendantes et surintendants désignés de l'ÉRPE

Susan Thede

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario

Grace da Silva

Ontario English Catholic Teachers' Association

Stephen Bloom

Fédération des enseignantes/enseignants des écoles secondaires de l'Ontario

Lindy Amato

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Claudine Laporte  
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Frank Kelly, directeur général  
Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation  
Ontario Public Supervisory Officials' Association (OPSOA)

Ian McFarlane, directeur général  
Ontario Principals' Council (OPC)

Patricia Manson, directrice générale  
The Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Nadine Goulet, directrice générale  
Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Theresa Harris, directrice générale  
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association (OCSSOA)

François Massé, président  
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGEFO)